

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nancy Caouette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1132efdc0e4915b30d0cb234>

Date d'obtention : 2024-04-19 11:33:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Utiliser la trousse texto au moindre doute.

Assurer la sécurité et la confidentialité immédiate

Utiliser le questionnaire pour rencontrer la victime, les témoins et l'instigateur

Concertation en équipe

Différencier un acte impulsif d'un acte malveillant

Intervenants différents pour victime et instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Saisi rapide du cellulaire

Signalement DPJ

Mesures de soutien en concertation

Objectivité

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leur sécurité et leur intégrité

être le plus objectif possible

Leur faire part de la démarche

Faire un suivi